

SAINTE-ALVÈRE

Pas de hausse d'impôts mais des travaux

Au cours du dernier Conseil municipal, le maire Philippe Ducène a rappelé que les sept budgets annexes au budget principal permettent d'avoir plus de transparence dans les comptes.

Budget général. La répartition des impôts est la suivante : 44,52 % pour la commune, 13,46 % pour l'intercommunalité, 36,02 % pour le Département et 6 % pour la Région.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les impôts cette année, sachant qu'ils ne l'avaient pas été en 2009.

École. Le budget est de 45 540 euros hors investissements pour un effectif de 70 élèves au 1^{er} janvier dernier. D'autre part, un montant de 77 000 euros a été alloué pour la construction du préau et l'achat de divers matériels.

Cantine. Une augmentation de 2,27 % du nombre de repas a été noté l'an dernier. La commune a versé 43 291 euros en 2009.

Logements. Le budget est équilibré pour les huit logements. Il est précisé que les frais des ateliers de la résidence pour artistes seront intégralement pris en charge par une fondation helvétique.

Église. La première phase des

travaux, démarrée en 2005, est terminée. « Lors de la réunion publique qui s'est tenue en 2005 sur le sujet, la centaine de personnes présentes était d'accord pour souscrire un l'emprunt de 400 000 euros, précise le premier magistrat. Finalement, l'emprunt souscrit n'est que de 250 000 euros alors que nous avons eu quelques travaux supplémentaires imprévus. »

Assainissement collectif. La redevance n'augmentera pas cette année, mais il y aura une part fixe de 124 euros et une part variable de 1,3 € par m³ afin d'inciter les gens à consommer moins d'eau.

Tourisme. Le budget total représente un montant de 56 037 euros, ce qui n'est pas négligeable. Une réunion des hébergeurs est prévue pour le mois d'octobre.

Projets. À noter parmi les principaux projets : l'installation d'un columbarium au cimetière ; la réfection de l'éclairage du stade de football ; la remise en état de la rue des Remparts ; la restauration des toilettes publiques avec normes pour les handicapés. Le total de l'investissement est de 390 500 euros dont un auto-financement d'environ 155 000 euros, le reste étant subventionné.

Astrid Martin-Auberton